

Brechin Hamshirte au point d'eau © F. Herriott CEN Centre-Vallée de Loire



Pastoralisme en vallées alluviales ligériennes & propositions d'actions

Pour une animation de bassin dans le cadre du plan Loire



Avec le soutien financier de :



Dans le cadre du :



Note de travail rédigée à la demande et à l'attention des pilotes du plan Loire dans le cadre de l'animation du réseau d'acteurs zones humides portée par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels.

REMERCIEMENTS

La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels remercie toutes les personnes qui ont contribué à ce document en apportant leurs connaissances, les résultats de leurs études, des informations techniques ou bibliographiques dont ils disposaient ou toute autre forme de participation.

Coordination de la publication : Charlotte Le Moigne, Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

Comité de rédaction et de relecture : Nolwenn Baudouin (CEN Centre-Val de Loire), Isaline Bard (DDT du Loiret), Mélanie Bordier (FMA), Nicolas Chevalier (Conseil départemental du Loiret), Florence Delaroche (CEN Centre-Val de Loire), Célia El Hassani (CEN Pays de la Loire), Stéphane Hippolyte (CEN Centre-Val de Loire), Cécile Legrand (CEN Loir-et-Cher), Simon Logerais (Chambre d'agriculture des Pays de la Loire), Jean-Marie Mazenc (Bio Centre), François Micheau (FCEN), Mylène Perelli (Bergère), Romain Pivetti (Conseil départemental du Loiret), Agnès Raysséguier (FCEN), Julien Saillard (CEN Auvergne), Lucile Stanicka (PNR Loire-Anjou-Touraine), Florence Thinzilal (FMA), Allan Vézier (CEN Allier).

Publication à citer sous la forme : Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, décembre 2021. Pastoralisme en vallées alluviales ligériennes & propositions d'actions – Pour une animation de bassin dans le cadre du plan Loire, 36 p.

Préambule

Le territoire d'action visé dans le cadre de cette note est celui de la vallée alluviale ligérienne, que nous avons délimité ici au lit majeur endigué de la Loire, et des vallées alluviales de ces principaux affluents : Allier, Indre, Cher, Vienne, Creuse et Gartempe.

Dans la présente note, la notion de pastoralisme ligérien fait référence aux situations d'**élevage extensif** et herbager dans lesquelles l'**agriculture** est intimement associée au **pastoralisme (agro-pastoralisme)**.

Par agriculture il est entendu « fauche ». Par pastoralisme il est compris « pâturage », « transhumance ». Par élevage extensif il est défini une méthode d'élevage caractérisée par :

- une faible densité de chargement d'effectifs animaux à l'hectare ;
- des pratiques dont l'autonomie fourragère des exploitations d'élevage repose en priorité sur la production d'herbe (par opposition à la production/achat de céréales) ;
- des pratiques notamment de fauche, fertilisation, (non-)semis, permettant l'expression d'une flore diversifiée et spontanée... et ne cherchant pas à maximiser le rendement.

Dans les agro-systèmes ligériens, le pâturage peut être exclusif ou combiné avec des pratiques de fauche.

Afin d'éviter toute redondance, les termes « pâturage », « pâturage extensif », « élevage », « élevage extensif », « pastoralisme » et « agropastoralisme » sont utilisés comme synonymes et ont la même référence à savoir celle définie ci-dessus.

Table des matières

<i>Préambule</i>	3
I- Gestion des zones humides par le pastoralisme : paysage actuel et enjeux sur le bassin de la Loire	5
a. Contexte actuel et enjeux du pastoralisme ligérien.....	5
b. Les enjeux de la gestion des zones humides par le pastoralisme	8
II- État des lieux des acteurs autour de la question du pastoralisme dans le bassin de la Loire	14
a. Volet foncier	14
b. Volet animation et accompagnement.....	16
c. Volet sensibilisation et communication	18
d. Volet formation	19
III- Gestion des zones humides par le pastoralisme : exploration des possibilités d'intégration et perspectives d'actions dans le cadre d'intervention du Plan Loire V	20
a. Le pastoralisme au regard des objectifs portés par la stratégie du Plan Loire V	20
b. Les cadres d'intervention possibles pour accompagner le développement du pastoralisme en zones humides alluviales	21
c. Propositions de projets	25
<i>Conclusion</i>	28
ANNEXE	29

a. Contexte actuel et enjeux du pastoralisme ligérien

Jusque dans les années 1950, le pâturage sur les bords de Loire était courant. Abandonné progressivement pour diverses raisons (foncier morcelé, intensification des activités agricoles, développement des axes routiers/abandon de la navigation sur les bords de Loire...), certaines zones ont tendance à se refermer, participant à la modification des paysages des bords de Loire, connus par les anciens ou que l'on peut voir encore sur d'anciennes photographies d'après-guerre.

Le contexte agricole actuel et la multiplicité des réglementations compromettent la pérennisation des élevages et freinent les nouvelles installations. Concilier élevage et gestion des zones humides peut être un système gagnant-gagnant¹ à condition d'adapter ces pratiques au milieu. En effet, faire pâturer son cheptel en zone humide demande des compétences particulières et une technicité spécifique au contexte ligérien car² :

- Les parcelles sont souvent morcelées, dispersées et de tailles réduites, ce qui demande l'organisation de transhumances,
- La ressource en herbe y est hétérogène dans le temps et dans l'espace,
- La localisation des parcelles en bord de Loire nécessite une surveillance quasi permanente des animaux (épisodes des crues, dispositifs de clôtures mobiles).

Outre ces difficultés inhérentes au milieu, être éleveur est un sacerdoce. La rémunération des éleveurs et la reconnaissance du métier n'est pas toujours à la hauteur de leur investissement (intensité du travail, contraintes horaires, insécurité...) ni des services que leur activité rend aux territoires et aux populations. Aujourd'hui, l'activité pastorale ligérienne est en déclin : l'installation de jeunes éleveurs est difficile car l'activité est, par tous les aspects décrits précédemment, peu attrayante.

Pourtant, la mise en place, le maintien et le développement du pâturage extensif en bord de Loire permettrait entre autres de :

- **Favoriser** une biodiversité ligérienne de milieux ouverts,
- **Participer** à l'échelle d'un territoire à rendre des services de régulation essentiels face aux changements climatiques et risques naturels,
- **Contribuer** à la préservation d'une biodiversité domestique avec des cheptels composés de races adaptées au milieu,
- **Préserver** un patrimoine culturel et sensibiliser les populations à la pratique pastorale,
- **Redynamiser** et faire vivre toute une filière, celle de l'élevage de ruminants et grands herbivores,
- **Développer** un tissu socio-économique à l'échelle du bassin de la Loire, tout du moins de la vallée alluviale,
- **Répondre** à des projets de territoires *via* la production de viande (circuits-courts, produits locaux et de qualité, conçus dans le respect de l'environnement et du bien-être animal).

¹ [Élevage extensifs et zones humides : un système gagnant-gagnant ?](#) Actu Environnement – 21 novembre 2017

² Ouvrage collectif, Pascale Larmande (coordination) 2018. [Le pâturage en vallées alluviales](#). Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, 40 p.



Conditions de travail et évolution de l'emploi agricole : chiffres clés

Tous salariés agricoles confondus (permanents, saisonniers et occasionnels), **le salaire horaire moyen brut était de 13,2€/h** (réf. SMIC à 10,03€/h) en 2019³.

Le salaire est à mettre au regard des conditions de travail : plus de **40% des salariés agricoles travaillent 40h ou plus** par semaine, plus de **20% travaillent habituellement le dimanche** et près de 15% ne disposent pas d'au moins 48h consécutives de repos par semaine.

Ces taux explosent (avec respectivement 80%, 55% et près de 80%) pour la catégorie des exploitants agricoles⁴.

En France métropolitaine, le **nombre d'exploitations agricoles** liées à une activité d'élevage a **diminué de 15,5% entre 2010 et 2019**. Concernant les régions d'intérêt dans le cadre de cette note, ce chiffre est de **-15,4%** dans les **Pays de la Loire**, de **-14,6%** en **Centre-Val de Loire** et de **-18,4%** en **Auvergne-Rhône-Alpes**⁵.

Sur cette même période, nous observons aussi **un recul de l'emploi total** (emplois salariés et non-salariés) dans les filières liées à l'élevage : **-13,6% au niveau national** (métropole), **-14,7%** dans les **Pays de la Loire**, de **14,5%** en **Centre-Val de Loire** et de **-13,4%** en **Auvergne-Rhône-Alpes**⁵.

Par ailleurs, les éleveurs ayant une conduite extensive du troupeau sont des **fournisseurs de services environnementaux** qui, par leurs pratiques, permettent la préservation ou la restauration des **services écosystémiques** rendus par les prairies (au sens large, milieux ouverts) et les zones humides.

L'élevage extensif constitue un mode de gestion privilégié des espaces naturels, notamment des zones humides comme en vallée alluviale ligérienne. Ainsi, de nombreux acteurs s'efforcent de travailler au **maintien**, au **développement**, à la **reconnaissance** et à l'**intégration de cette activité** dans les différents programmes et politiques publiques. L'ensemble des acteurs mobilisés et/ou ayant compétence sur les sujets liés à l'agriculture et à l'élevage, dans le bassin de la Loire, sera présenté ultérieurement dans cette note (II-).



© CEN Bourgogne

³ Données de la MSA apparaissant dans le [Bilan annuel de l'emploi agricole \(BAEA\) de l'Agreste - Résultats 2019 et estimations 2020](#) - Mai 2021, 208 p.

⁴ [Agreste - Graph'Agri 2020 L'agriculture, la forêt, la pêche et les industries agroalimentaires](#) - 4^e trimestre 2020, 220 p.

⁵ Chiffres calculés à partir des données Agreste - [Bilan annuel de l'emploi agricole \(BAEA\) - Résultats 2019 et estimations 2020](#) - Mai 2021, 208 p.

a. Les services écosystémiques rendus par les zones humides

Identifiés dans le cadre du programme Millenium Ecosystem Assessment⁶, les services écosystémiques réfèrent aux **biens et services que les Hommes peuvent tirer des écosystèmes** (Fig.1), directement ou indirectement, pour assurer leur bien-être. Le Millenium Ecosystem Assessment⁶ propose de les classer en 4 grands types de services :



Fig.1 : Les différents types de services écosystémiques.⁷

Les zones humides, notamment en vallées alluviales, rendent de très nombreux services écosystémiques présentés dans le tableau ci-dessous :

SERVICES D'APPROVISIONNEMENT	SERVICES DE RÉGULATION	SERVICES CULTURELS	SERVICES DE SOUTIEN
<ul style="list-style-type: none"> • Eau (potable, irrigation, industrie...) • Ressources halieutiques • Fourrage • Ressources génétiques et pharmaceutiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Recharge des nappes • Amélioration de la qualité de l'eau (fonction épuratrice) • Régulation du climat • Stockage de carbone • Lutte contre l'érosion des sols • Prévention et régulation des inondations (champ d'expansion des crues) • Atténuation des épisodes de sécheresse 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités récréatives • Chasse • Pêche • Aménités paysagères • Valeur patrimoniale • Valeur éducative et connaissance scientifique 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des sols • Biodiversité

Tab.1 : Les services écosystémiques fournis par les zones humides⁸.

L'étude de l'EFESE⁹ sur la séquestration du carbone par les écosystèmes français, traite des zones humides et tourbières dans la partie "Autres écosystèmes naturels terrestres" avec les prairies naturelles, les milieux aquatiques terrestres et milieux rocheux. Ces "autres écosystèmes" apparaissent comme un puits de carbone estimé à environ 1 million de tonnes de CO_{2eq} par an. Bien

⁶ [Millenium Ecosystem Assessment - MEA - 2005](#)

⁷ [Les Solutions fondées sur la nature : une réponse aux défis climatiques et environnementaux !](#) – Conservatoire d'espaces naturels Auvergne Rhône-Alpes - mars 2019.

⁸ Valorisation des services écosystémiques - Expérimentation sur les territoires du Massif central - Qu'est-ce qu'un Paiement pour Services Environnementaux (PSE) ? - BRLi pour l'IPAMAC, 2018, 11p.

⁹ Commissariat général au développement durable (2019). EFESE - [La séquestration du carbone par les écosystèmes français](#). La Documentation Française (ed.). Collection Théma Analyse, e-publication.

que modeste par rapport aux émissions nationales annuelles, ce stockage permet un équilibre avec les émissions des terres cultivées estimées à environ 1 million de tonnes de CO_{2eq} par an.

Au regard des nombreux services rendus par les zones humides, il est primordial de les restaurer et de les préserver. Afin que cette préservation soit globale et intégrée, il est indispensable de l'accompagner d'une gestion adaptée. Concernant les zones humides en vallées alluviales ligériennes, les pratiques agropastorales sont une solution de gestion adéquate.

b. Les enjeux de la gestion des zones humides par le pastoralisme

Vulnérabilité des zones humides

Les pressions auxquelles sont soumises les zones humides sont multiples et de diverses origines. Il s'agit notamment d'actions de drainage et de remblaiement, d'artificialisation des sols (infrastructures routières, urbanisation), de pollutions des eaux ou encore de prolifération d'espèces animales ou végétales envahissantes. Certains sites se trouvent en conséquence fragilisés, voire menacés de disparition¹⁰. Ainsi, 41% des sites emblématiques évalués dans le cadre de l'évaluation nationale des sites humides présentent une dégradation de leur état entre 2010 et 2020. Ce chiffre passe à 49% lorsque seuls sont pris en considération les sites en vallées alluviales¹¹.

Outre les pressions anthropiques, les zones humides pâtissent d'une image négative car elles sont encore associées à des milieux infestés de moustiques, difficiles d'accès et risqués pour les animaux, et donc insalubres. Afin qu'ils soient mieux acceptés par le grand public et plus intégrés dans les politiques publiques, il est nécessaire que cette image, inscrite dans l'inconscient collectif, évolue. Ce changement de regard pourrait être amorcé avec l'appui d'une animation de sensibilisation spécifique mettant en lumière les services rendus par ces milieux qui, gérés par des pratiques agropastorales, permettent de répondre à divers enjeux.

Les enjeux

❖ Enjeu d'atténuation du risque inondation sur les secteurs anthropisés

Mené sur des sites en vallées alluviales, le pastoralisme permet de maintenir des milieux humides ouverts. Agissant comme de véritables « éponges », ces zones inondables, aussi appelées champs d'expansions de crues, atténuent les inondations et de fait, leurs dommages matériels, en assurant le bon écoulement des eaux et minimisant les obstacles à l'écoulement.

Ce mode de gestion préserve les plaines alluviales, lieu d'expression de la dynamique fluviale, permettant aux cours d'eau de divaguer librement et à la Loire de garder un caractère sauvage.

❖ Enjeu de biodiversité

La pratique d'un pâturage dirigé est favorable à la préservation de la biodiversité des zones humides et parvient même à contribuer à son enrichissement par la diversité des faciès de végétation qu'elle génère¹². L'optimisation de la diversité biologique est favorisée par une combinaison alternant

¹⁰ <https://ree.developpement-durable.gouv.fr/themes/milieux-et-territoires-a-enjeux/zones-humides/panorama-general/article/les-zones-humides>

¹¹ [Quelle évolution des sites humides emblématiques entre 2010 et 2020 ?](#) - CGDD/SDES/SDIE, décembre 2020, 4 p.

¹² G. Pasquier, [Le pâturage en zone humide : 15 ans de gestion conservatoire](#) – (AVENIR, CEN Isère), mai 2010, 44 p.

pâturage faible à modéré avec des zones non pâturées et fauchées ou broyées en hiver¹³, en fonction des enjeux écologiques identifiés.

Les résultats du pâturage en termes de biodiversité sont variables d'un site à un autre. Ils sont fonction de l'état initial du site, de la présence ou non de populations relictuelles d'espèces patrimoniales, voire endémiques, ou encore de la conduite du troupeau sur le site.



Une synthèse¹⁴, analysant 24 références scientifiques, rapporte que « selon les espèces ou groupes d'espèces considérés, les influences du pastoralisme vont être différentes. Dans certains cas, le pastoralisme aura des effets bénéfiques sur une espèce ou sur la richesse spécifique du groupe (Orchidées, Végétaux, Chauves-souris, Oiseaux de milieux ouverts, Amphibiens, Bourdons, Araignées) ; ou au contraire, il aura un effet néfaste sur la richesse spécifique du groupe (Reptiles). Pour d'autres espèces, l'intensité du pâturage influence la diversité spécifique et un pâturage extensif est donc préféré (Insectes, Oiseaux, Ongulés). En effet, on observe que le pastoralisme est une méthode de gestion moins néfaste que le pâturage intensif, qui lui entraînera dans la majorité des cas une diminution globale de la diversité spécifique et la dégradation

du milieu ».

La déprise agricole des milieux humides conduit à leur enrichissement. Ces espaces maintenus ouverts par les activités humaines se ferment alors progressivement, entraînant un appauvrissement de la flore et la faune.

Par ailleurs, la pratique du pâturage en milieux humides nécessite de composer son cheptel avec des races rustiques et adaptées (aux conditions du milieu) ; les races locales sont donc particulièrement indiquées. Pourtant, une grande partie de ces races sont menacées d'abandon pour l'agriculture et très peu sont autorisées pour le recours au croisement de sauvegarde¹⁵ (cf. Tab.2.). Soutenir l'élevage extensif de terroir, c'est aussi contribuer à la sauvegarde de ces races et donc préserver un patrimoine et une diversité génétique dans la biodiversité domestique.

Famille	Caprin	Ovin	Bovin	Asin	Équin
Nombre de races du bassin de la Loire ²	3	6	9	3	2
Nombre de races du bassin de la Loire recensées dans l'étude de l'INRAE ¹⁵	3	6	8	3	2

¹³ F. Hergott, S. Hippolyte, J-P. Fortin, [Pastoralisme et biodiversité : synthèse des impacts du pâturage sur la végétation-les invertébrés-les vertébrés-indicateurs de performance des modes d'entretien](#) – CEN Centre-Val de Loire et Chambre d'agriculture du Loiret, 2021, 28p.

¹⁴ A. Prud'homme, [Le pastoralisme est-il néfaste ou bénéfique pour la biodiversité ?](#) Synthèse de 24 références scientifiques - ControverSciences.org, 2018.

¹⁵ [INRAE, Etude 'Races menacées', Listes de races, novembre 2014](#)

Famille	Caprin	Ovin	Bovin	Asin	Équin
Nombre de races du bassin de la Loire menacées d'abandon ¹⁵	3	6	8	3	2
Races du bassin de la Loire pour lesquelles le recours au croisement de sauvegarde est autorisé ¹⁵	0	0	1	3	2

Tab.2 : Présentation par famille du nombre de races menacées du bassin de la Loire, ayant un intérêt pour le pâturage, au regard des résultats issus des éléments du cahier technique sur le pastoralisme ligérien¹ et l'étude de l'INRAE¹⁵.

❖ Enjeux patrimoniaux

Favoriser le maintien et le développement de l'élevage extensif c'est aussi :

- Préserver un patrimoine culturel, avec un véritable savoir-faire dans la conduite de cheptels qui se fait parfois avec l'aide de chiens de troupeaux assurant confort, efficacité et sécurité aux bergers et éleveurs. L'élevage extensif peut revêtir un aspect itinérant se traduisant par des périodes de transhumance. Dans certaines régions de France, il s'agit de véritables fêtes. Au-delà du folklore et de l'animation qu'ils apportent au territoire, ces événements sont aussi le lieu pour sensibiliser le grand public aux services rendus par les milieux que le pâturage permet de restaurer, améliorer et/ou préserver.
- Préserver un patrimoine paysager, celui des plaines alluviales qui évoluent au rythme des crues et du passage des troupeaux qui les entretiennent. Il n'est pas sans rappeler qu'une partie du Val de Loire, de Sully-sur-Loire (45) à Chalonnes-sur-Loire (49), est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco : privilégier les paysages ouverts permet de mettre en valeur le patrimoine culturel vivant du Val de Loire.
- Soutenir des pratiques d'élevage qui valorisent les milieux naturels d'un point de vue fourrager, notamment les prairies humides en période sèche.



La gestion agropastorale permet d'assurer pleinement le maintien des services écosystémiques rendus (cf. I- b.) par les zones humides (contrairement à d'autres modes de gestion, notamment mécaniques) :

aménités paysagères, valeur patrimoniale, valeur éducative et connaissance scientifique, fourrage, biodiversité, activités récréatives...

❖ Enjeux socio-économiques

L'élevage constitue une filière en déprise, sous pression d'une « céréalisation » des terres. Le maintien et le développement du pâturage extensif en milieux humides vont de pair avec le soutien à la filière de l'élevage. En effet, il est indispensable de faciliter l'installation de jeunes éleveurs ou encore la reprise d'exploitation à la suite d'un départ en retraite afin d'assurer la pérennité. Ancrer le pâturage comme mode de gestion au service des espaces naturels ligériens permettrait de préserver et dynamiser certaines filières vertueuses d'élevage ainsi que le développement d'un tissu socio-économique (transformation, commercialisation...) à l'échelle du bassin de la Loire.



L'image des agriculteurs et de l'agriculture en France

D'après différents sondages et enquêtes relayés dans une publication des Chambres d'agriculture, la société française a une image positive des agriculteurs, mais celle-ci tend à se ternir depuis 2010. Par ailleurs, bien qu'une majorité des Français ne soit pas d'accord avec les critiques faites aux agriculteurs, 59% des sondés sont d'accord avec l'idée que leurs activités polluent les sols et les eaux et qu'ils ne fournissent pas d'efforts pour répondre aux enjeux de santé, de bien-être et d'environnement¹⁶. Comme indiqué dans une étude de 2020¹⁷, cette image d'agriculteur-pollueur (qui n'est certes pas née sans raison) persiste et devient de plus en plus prégnante. L'enjeu est de faire savoir qu'une autre agriculture existe, plus respectueuse de l'environnement et loin de l'agriculture des "gros titres" (pollution de nappes phréatiques, utilisation massive d'antibiotique, impact sur la biodiversité...). C'est ainsi que, dans cette même étude, l'idée d'un label axé sur les pratiques agro-pastorales (et non pas sur les produits issus de l'activité d'élevage) était proposée.

Valoriser les éleveurs en tant qu'acteurs clé de la préservation des fonctions et services rendus par les zones humides alluviales ainsi que de l'économie locale du territoire offrirait une image renouvelée du métier. *Pour l'exploitant agricole, il est important de vivre de la valorisation de son travail, de la vente de ses productions et services*¹⁸.

¹⁶ [Repères socio-économiques sur l'agriculture française - Évolutions sur longue période](#) - Chambres d'agriculture, février 2019, 35 p.

¹⁷ A. Vézier, Analyse socio-économique du pâturage extensif comme outil de gestion des milieux humides ligériens - 2020, 126 p.

¹⁸ [Rapport interministériel sur la préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides](#). CGEDD n° 010813-01, CGAAER n° 16100, juillet 2017

❖ Enjeux économiques

La valeur économique des services rendus par un écosystème/une ressource dépend à la fois des usages qui en sont fait et des perceptions de la société vis-à-vis de ces services (valeur patrimoniale, spirituelle, etc.). Ces usages et perceptions génèrent des bénéfices individuels et collectifs, qui peuvent être traduits en valeur monétaire. La valorisation monétaire de tous les services d'un écosystème/d'une ressource constitue sa Valeur Économique Totale (VET)⁸.

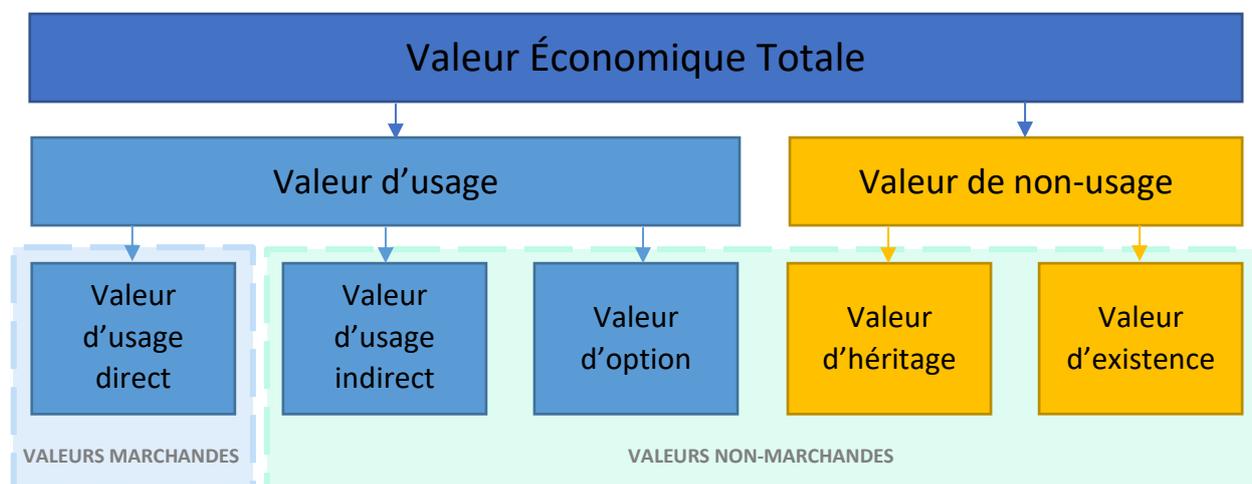


Fig.2. : La valeur économique totale d'un écosystème (BRLi,2018)⁸

L'analyse sur « Les milieux humides et aquatiques continentaux » rendu par l'évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques (EFESE)¹⁹ offre une dimension monétaire de l'évaluation des biens et services écosystémiques produits par les milieux humides. Près de la moitié des biens et services écosystémiques jugés prépondérants pour les milieux humides à l'échelle nationale n'ont pas pu faire l'objet d'une estimation monétaire du fait de l'absence de données disponibles ou de méthodes pertinentes. Certains résultats permettent cependant d'entrevoir l'importance économique des milieux humides notamment par leur **rôle de rétention de l'azote** où la valeur du service dépasse les **2 milliards d'euros annuels à l'échelle nationale**.

Aucune étude portant sur l'évaluation économique du service d'écroulement des crues par les zones humides sur le bassin de la Loire n'a été trouvée. Nous pouvons cependant citer l'étude du CGDD de 2012 portant sur l'Évaluation économique des services rendus par les zones humides en **moyenne vallée de l'Oise**²⁰. Celle-ci révèle que les secteurs favorables à l'extension des crues que sont les prairies alluviales, s'étalant sur une surface d'environ 5 300 hectares, porteraient **les bénéfices du service de rétention des crues dans une fourchette comprise entre 6 et 15 millions d'euros par an**. Dans le cadre d'une autre étude du CGDD portant sur la plaine alluviale de la Bassée²¹ située sur le bassin Seine-Normandie, ce service été évalué dans une fourchette allant de 2 à 37 millions d'euros par an.

Ce rôle de réservoir naturel (champ d'expansion des crues) constitue aussi un véritable intérêt à prendre en compte dans les stratégies de sécurité publique.

¹⁹ [Évaluation française des milieux humides et aquatiques continentaux et de leurs services écosystémiques](#) -CGDD/SEEIDD/EFESE – mars 2018, 248 p.

²⁰ [Évaluation économique des services rendus par les zones humides. Le cas de la moyenne vallée de l'Oise](#) - CGDD/SEEIDD - novembre 2012, 84 p.

²¹ [Évaluation économique des services rendus par les zones humides. Le cas de la plaine alluviale de la Bassée](#) - CGDD/SEEIDD - novembre 2012, 106 p.

L'entretien ou la restauration de ces milieux par l'élevage extensif est aussi privilégié par les gestionnaires car il s'avère souvent moins coûteux qu'une solution de gestion mécanique. En 2014, une analyse socio-économique sur le coût des protections contre les inondations fluviales²² a été entreprise par le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), en relation avec la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR). Cette analyse présente entre autres les dépenses liées aux digues domaniales (530 km de linéaire) et à l'entretien du lit du parc de la Loire et de l'Allier sur la période 2007-2013 dans le cadre du Plan Loire III. **Les dépenses sur le lit sont estimées à 12 710 000 € (HT) sur 7 ans, soit 16% des dépenses totales.** Parmi les travaux d'entretien du lit, une proportion (non chiffrée ici) visant l'entretien régulier des grèves pour en limiter le boisement, et aujourd'hui réalisée par un entretien mécanique, pourrait être remplacée par des pratiques de pâturage dirigé.

Le pâturage est un outil d'entretien et de restauration des milieux humides souple et efficace¹² répondant, comme nous venons de le voir, à de multiples enjeux. Cependant, il demande un important savoir-faire technique et doit être accompagné, dans le cas des milieux à plus fort intérêt écologique ou les plus fragiles, par exemple par un plan de gestion (PG) pour en assurer le suivi (de gestion ou de restauration). Avec l'état des lieux initial, le PG va notamment permettre d'adapter la conduite et la pression de pâturage au regard des objectifs visés et des enjeux sur le site en question. Le pâturage au service des espaces naturels ligériens, et notamment des zones humides, contribue au renforcement d'une identité ligérienne alliant questions environnementales, économiques et sociales.



²² Référentiel sur le [Coût des protections contre les inondations fluviales](#) – CGDD, DGPR – Coll. Connaissance du Cerema - Juillet 2014, 162 p.

Pour une lecture facilitée, cet état des lieux est proposé par volet thématique.

a. Volet foncier

En vallées alluviales ligériennes, nous retrouvons différents acteurs du foncier. Nous distinguons les structures gestionnaires - ayant la capacité de déployer du pastoralisme- des structures partenaires pour l'accès au foncier - aidant à la mobilisation de foncier pour mettre en place du pastoralisme.

-> Structures gestionnaires

- [Conservatoires d'espaces naturels \(CEN\)](#)

Les Conservatoires d'espaces naturels sont des **associations engagées à but non lucratif**. L'action des Conservatoires d'espaces naturels est fondée sur la maîtrise foncière et d'usage. Elle s'appuie sur une approche concertée, au plus près des enjeux environnementaux, sociaux et économiques des territoires.

- [Parcs naturels régionaux](#)

Créé à **l'initiative des régions**, dans le cadre de leur compétence en matière d'aménagement du territoire, un parc naturel régional a pour objet : 1° De **protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée** ; 2° De contribuer à l'aménagement du territoire ; 3° De contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie; 4° De contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ; 5° De réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche." Article R.333-1 du CE. Les syndicats mixtes de PNR **peuvent posséder du foncier, bâti ou non**, notamment pour l'accueil du public (exemple : maison du parc)²³. La majorité des PNR gèrent du foncier, voire un troupeau comme c'est le cas du PNR de la Brenne. Le PNR Loire-Anjou-Touraine se positionne aujourd'hui comme structure partenaire facilitant le déploiement de l'agropastoralisme.

- [Voies navigables de France \(VNF\)](#)

Établissement public de l'État à caractère industriel et commercial, donc de droit privé, VNF est **l'opérateur national de l'ambition fluviale**. L'usage du domaine public géré par VNF est ouvert à tous, mais peut faire l'objet d'une privatisation pour une période donnée par un particulier, une entreprise, une collectivité ou une association. Les offres autorisant l'occupation du domaine public fluvial sont disponibles sous la forme d'avis de publicité (avis d'appel public à concurrence, manifestations spontanées d'intérêt ou simples avis d'information).

- Communes ou EPCI

Elles élaborent les **Schémas de cohérence territoriale** (Scot) et **Plans locaux d'urbanisme** (PLU), donnent ou non leur accord quant à la création du **périmètre départemental d'intervention pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains** et ont aussi compétence dans la délimitation de ce périmètre d'intervention. Par ailleurs, les collectivités ont aussi dans leurs compétences obligatoires celle du **développement économique** et dans leurs compétences optionnelles celle de la **gestion et aménagement de l'environnement**. Ces deux compétences pourraient être mobilisées et constituer un levier pour développer le pastoralisme. De plus, les collectivités peuvent agir par le biais de plans/programmes tels que les **Plans d'alimentation territoriaux** (PAT).

²³ [Stratégies foncières locales et mobilisation des outils foncières en faveur de la biodiversité, Guide méthodologique](#) - CETE Méditerranée - Mars 2013, 173p.

- Conseils départementaux

Dans le cadre de l'urbanisme, les Départements ont compétence pour délimiter le périmètre d'intervention pour la protection et la mise en valeur **des espaces agricoles et naturels périurbains** et exercice du **droit de préemption** dans le périmètre (directement ou *via* la Safer). Le val de Loire est concerné par de nombreux ENS, et le pastoralisme est souvent reconnu par les Départements comme outil de gestion des milieux et de la biodiversité.

-> Structures partenaires pour l'accès au foncier

- Conseils régionaux

Ils sont inclus dans le volet foncier du fait qu'ils ont **compétence** en matière d'**aménagement rural, planification et aménagement du territoire** (SRADDET, PDR) ainsi qu'en matière d'**environnement et patrimoine** (PNR, RNR). Par ailleurs, le projet de loi 3DS (déconcentration, décentralisation, différenciation, simplification) prévoit le **transfert de compétence** de la gestion des sites **Natura 2000** exclusivement terrestre aux **régions**. Ce transfert entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

- Directions départementales des territoires (DDT)

Les DDT assurent, entre autres, la **mission de gestion et de conservation du domaine public fluvial** (DPF) dont l'État est propriétaire. Elles doivent en maîtriser les usages afin de vérifier leur compatibilité avec la sécurité et les enjeux de biodiversité. Par voie de **Convention de superposition d'affectation** la gestion et l'exploitation d'une partie du DPF peuvent être transférées à une autre structure publique ou privée. Elles définissent les responsabilités de chacun et précisent la répartition de l'entretien. L'État reste cependant propriétaire.

- Établissements publics fonciers locaux

Ils sont compétents pour réaliser, pour leur compte, pour le compte de leurs membres ou de toute personne publique, toute **acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières** [...] ou de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1. À l'intérieur des périmètres délimités en application de l'article L.143-1, ils peuvent procéder, après information des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés, aux **acquisitions foncières nécessaires à la protection d'espaces agricoles et naturels périurbains**²³.

- Établissements publics fonciers de l'État

L'État peut créer des établissements publics fonciers en considération d'enjeux d'intérêt général en matière d'aménagement et de développement durable. Les établissements publics fonciers mettent en place des stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable et la lutte contre l'étalement urbain. Dans le cadre de leurs compétences, ils peuvent contribuer [...] à titre subsidiaire, à la **préservation des espaces naturels et agricoles**²³.

- [Société d'aménagement foncier et d'établissement rural \(Safer\)](#)

Société anonyme, sans but lucratif (sans distribution de bénéfices), avec des missions d'intérêt général. Les Safer permettent à tout porteur de projet viable – qu'il soit agricole, artisanal, de service, résidentiel ou environnemental – de s'installer en milieu rural. Les projets doivent être en cohérence avec les politiques locales et répondre à l'intérêt général. Les Safer sont, entre autres, garantes du maintien de la vocation agricole des terrains agricoles.

- Structures gestionnaires de Réserves Naturelles

Réserves naturelles nationales (RNN) et régionales (RNR) sont des dispositifs de préservation du patrimoine naturel dont le portage peut être confié à des structures différentes. Les RN sont donc des

zones foncières où le pastoralisme peut se déployer et répondre aux enjeux de gestion. La structure porteuse du dispositif peut aussi être gestionnaire comme c'est le cas sur la RNN du val de Loire avec un portage conjoint des CEN Bourgogne et Centre-Val de Loire. Afin de répondre aux enjeux environnementaux la gestion pastorale est devenue indispensable dans la gestion des milieux ouverts de cette RNN.

- [Terre de Liens](#)

L'originalité de Terre de Liens vient d'une triple articulation entre **le réseau associatif** mobilisé partout en France, **la Foncière** et **la Fondation**. Ce triptyque vise à mobiliser l'épargne citoyenne en soutien à l'acquisition collective de terrains, ensuite loués à des fermiers, destinés à la production en agriculture bio ancrée sur le territoire d'implantation de la ferme.

b. Volet animation et accompagnement

De nombreux réseaux d'acteurs, présents sur le bassin de la Loire, animent des projets de territoire et/ou accompagnent des éleveurs en prenant en compte enjeux socio-économiques et environnementaux. Tous les acteurs du volet animation/accompagnement font aussi des actions de sensibilisation et communication.

- [Réseau des Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural \(ADEAR\)](#)

Le réseau créé par des paysan·ne·s, est présent sur l'ensemble du territoire. Du local au national, du département à la région, 66 Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADEAR) maillent le territoire. La FADEAR mutualise leur travaux et actions.

- [Réseau des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural \(CIVAM\)](#)

Les CIVAM (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) sont des groupes d'agriculteurs et de ruraux qui travaillent de manière collective à la transition agroécologique. Ils constituent un réseau de près de 130 associations qui œuvrent depuis 60 ans pour des campagnes vivantes.

- [Réseau des Chambres d'agriculture](#)

Les conseillers des Chambres d'agriculture sont les interlocuteurs privilégiés des éleveurs pour l'identification et la traçabilité des animaux ou encore pour les informer et les aider dans la réalisation de leur dossier PAC. Le réseau des Chambres d'agriculture est investi de 4 missions²⁴:

- Contribuer à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières,
- Accompagner, dans les territoires, la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprise et le développement de l'emploi,
- Contribuer par les services qu'ils mettent en place, au développement durable des territoires ruraux et des entreprises agricoles, ainsi qu'à la préservation et à la valorisation des ressources naturelles, à la réduction de l'utilisation des produits phytos et à la lutte contre le changement climatique
- Assurer une fonction de représentation auprès des Pouvoirs publics et des collectivités territoriales.

- [Réseau des Conservatoires d'espaces naturels \(CEN\)](#)

Les Conservatoires d'espaces naturels accompagnent l'animation de politiques publiques relatives à la biodiversité, l'eau et l'agriculture. Ils contribuent au développement durable des territoires : animation

²⁴[Site Internet des Chambres d'agriculture.](#)

de **MAE**, gestion d'**ENS**, animation de **CATZH**, **animation foncière** liée à la compensation écologique, mise en place et **animation du réseau Natura 2000**...

Dès 1996 le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre-Val de Loire et des partenaires du Loiret ont œuvré à la mise en place des premières opérations d'entretien des bords de Loire par le pâturage. Les Conservatoires ligériens œuvrent désormais collectivement pour pérenniser des élevages ancrés dans le Val de Loire et dans le Val d'Allier (plus de 2 300 hectares sont concernés dans une cinquantaine de communes). [Pasto'Loire](#) est une démarche territoriale qui implique la **mobilisation de différents partenaires** avec lesquels les Conservatoires travaillent localement : agriculteurs, gestionnaires, collectivités, et parfois même des propriétaires privés²⁵.

- [Réseau de la Fédération nationale d'agriculture biologique \(FNAB\)](#)

Créée en 1978 afin de porter la voix des producteurs biologiques, la FNAB est à ce jour le seul **réseau professionnel agricole spécialisé en agriculture biologique en France**. En tant que réseau de proximité et de compétences, elle se compose d'une fédération nationale, et de groupements régionaux et départementaux répartis sur le territoire. [Bio Centre](#) est le relai régional en Centre-Val de Loire de la FNAB.

- [L'Institut de l'élevage \(Idele\)](#)

La mission de l'Institut de l'Élevage est d'améliorer la compétitivité des élevages herbivores et de leurs filières dans un contexte en perpétuelle mutation. Ses travaux apportent des solutions techniques et innovantes aux éleveurs de bovins, ovins, caprins et équins et aux acteurs des filières. Ils fournissent des éléments de réponse aux questions sociétales et aux enjeux d'actualité, au service des acteurs de l'élevage et de ses filières. Leurs domaines d'expertises sont nombreux : économie, génétique, métier-travail, conduite d'animaux, équipement, environnement, fourrages, numérique et produits lait/viande²⁶.

- [Forum des Marais Atlantiques \(FMA\)](#)

À la suite de la publication en novembre 2017 du rapport « **Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides** » rédigé par le CGEDD et le CGAAER, les ministères en charge de l'agriculture et de l'écologie ont souhaité mettre en œuvre une expérimentation ayant pour but l'établissement de projets territoriaux durables engagés dans la préservation des milieux humides par le maintien d'un élevage extensif. Le rapport retient trois sites, considérés comme prêts pour mettre en place cette expérience : 1/La baie de Somme et la plaine maritime picarde (Somme) ; 2/Le marais de Brouage (Charente-Maritime) ; 3/Les marais du Cotentin et du Bessin (Manche). Pour mener à bien cette stratégie, le rapport recommande la **mise en place d'une animation nationale et suggère que le FMA assure cette mission**.

- [Parcs naturels régionaux](#)

Les Parcs naturels régionaux accompagnent les acteurs de leur territoire, en réponse à des objectifs et selon des modalités variées, précisés par la Charte constitutive de chacun des Parcs. Ils accompagnent la définition, la mise en œuvre de politiques publiques relatives à la biodiversité, l'agriculture, mais aussi le tourisme durable, le développement économique durable de leur territoire. Les Parcs contribuent activement à l'animation du réseau Natura 2000, à la gestion de sites ENS, réserves... De nombreux Parcs mobilisent la marque commerciale « Valeurs Parc naturel régional » pour valoriser

²⁵ S. Hippolyte-CEN Centre - Val de Loire & Pôle Loire - FCEN, [Gestion des milieux ouverts ligériens par le pâturage : le déploiement de la démarche Pasto'Loire](#). Retour d'expérience, 2020, 5p.

²⁶ [Site Internet de l'Idele](#)

des productions et entreprises locales exemplaires, dont agricoles. Une fédération nationale représente le réseau des Parcs naturels régionaux.

- [Réseau Paysan de nature](#)

L'association Paysans de nature a pour objet de favoriser la défense et la production de biodiversité sauvage en mettant les espaces et espèces sauvages au cœur des préoccupations des paysannes, paysans, autres habitantes et habitants des territoires. **L'association participe à la diffusion et à la mise en place de systèmes agricoles pour lesquels la défense de la biodiversité sauvage est une activité centrale.** La création, la mise en gestion d'espaces naturels agricoles ou leur protection contractuelle ou réglementaire avec les paysannes et paysans est son objectif principal.

- [SCOPELA](#)

Société coopérative spécialisée sur les thématiques de la conduite et de l'alimentation des troupeaux, de la conception de systèmes d'élevage herbagers et pastoraux, et de la gestion contractuelle de la biodiversité des milieux naturels. L'animation de réseaux et la conduite de projets sont au cœur des méthodes de travail de SCOPELA qui anime depuis 2013 le **réseau Pâtur'Ajuste** : réseau technique pour la valorisation des végétations naturelles par l'élevage.

- [Réseau Terre de Liens](#)

Pour permettre à des citoyens et des paysans de se mobiliser et d'agir sur le terrain, le mouvement a inventé de nouveaux outils de travail capables d'enrayer la disparition des terres et de faciliter l'accès au foncier agricole pour de nouvelles installations paysannes. Ces outils sont à la portée de tous, de sorte que chacun puisse s'impliquer de façon effective dans l'avenir de nos fermes et de notre agriculture.

c. Volet sensibilisation et communication

- [Association française pastorale](#)

L'Association Française de Pastoralisme existe depuis 1984. Elle favorise **les échanges, la mise en réseau** entre tous les acteurs du pastoralisme.

Elle a pour but de promouvoir la modernité du pastoralisme dans ses dimensions scientifiques, techniques et culturelles, et d'apporter une expertise collective auprès des instances en charge des politiques relatives aux activités pastorales.

- [La Mission Val de Loire](#)

Créée en 2002, la Mission Val de Loire est un syndicat mixte interrégional porté par les Régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire. Elle contribue à favoriser l'appropriation des fondements et des valeurs de l'inscription du Val de Loire sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco **à travers des actions pédagogiques, de médiation culturelle et de communication.** Elle accompagne les collectivités pour la prise en compte de ces valeurs et **développe des projets en lien avec la connaissance et la valorisation du patrimoine et des paysages du Val de Loire.**

- [Les pôles-relais Zones humides](#)

Les Pôles-relais zones humides ont été créés en 2001 à la suite des conclusions du 1^{er} **Plan National d'Action en faveur des zones humides.** Le label « Pôles-relais zones humides » (PRZH) est une reconnaissance attribuée par l'Etat à un programme porté par un organisme ou un consortium d'organismes, publics ou privés à but non lucratif, ayant des compétences particulières en matière de préservation des milieux humides en France, dont une part significative de l'activité est consacrée à la

protection desdits milieux, et pour laquelle cet organisme ou ce consortium dispose d'une compétence et d'une légitimité, permettant d'appuyer de façon déterminante la politique nationale et de contribuer à la dynamique du centre de ressources des milieux humides.

Il existe **5 PRZH** : le **Pôles-relais tourbières** ; le **Pôles-relais marais Atlantique, Manche et Mer du Nord** ; le **Pôles-relais mares et vallées alluviales** ; le **Pôles-relais lagunes méditerranéennes** et le **Pôles-relais zones humides tropicales**.

Leurs principales missions sont l'**animation de réseaux d'acteurs**, l'**accompagnement technique des acteurs** et la production et la mise à disposition de ressources.

Dans le cadre de la **stratégie nationale de communication, éducation, sensibilisation, participation (CESP) 2021-2030** sur les milieux humides, le PR tourbières et le PR marais Atlantique, Manche et Mer du Nord ont pour missions de permettre aux techniciens et ingénieurs agricoles d'échanger et de monter en compétence sur la gestion et la préservation des zones humides.

d. Volet formation

- Lycées agricoles,
- Brevet de technicien supérieur Gestion et protection de la nature (BTS GPN),
- Brevet Professionnel Responsable d'exploitation agricole en productions animales ou horticoles (BP REA).



III- Gestion des zones humides par le pastoralisme : exploration des possibilités d'intégration et perspectives d'actions dans le cadre d'intervention du Plan Loire V

a. Le pastoralisme au regard des objectifs portés par la stratégie du Plan Loire V

Avant de se pencher sur la stratégie du Plan Loire V, plusieurs documents de planification ont été analysés. L'objectif est d'appréhender le niveau de prise en compte de la gestion des zones humides par des pratiques agricoles adaptées dans ces documents de référence. Pour cela les termes « pâturage », « pastoralisme », « élevage » et « prairie » ont été recensés et la thématique à laquelle chaque occurrence fait référence a été recherchée (cf. annexe).

Documents de référence	Occurrence des termes			
	Pâturage	Pastoralisme	Élevage	Prairie
Sdage Loire-Bretagne 2016-2022 360 p.	1	0	28	4
Projet de Sdage Loire-Bretagne 2022-2027 442 p.	2	0	3	7
SRADDET Pays de la Loire 2008 194 p.	0	0	4	1
SRADDET Centre-Val de Loire 2020 250 p.	0	1	3	7
SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes 2020 205 p.	8	4	5	21
PDR Pays de la Loire 2017 297 p.	7	0	105	80
PDR Centre-Val de Loire 2017 762 p.	12	1	141	54
PDR Auvergne 2017 1448 p.	145	8	45	23
SRB Pays de la Loire 2018 108 p.	0	0	0	2
Plan d'actions pour la biodiversité en région Centre-Val de Loire 2020 31 p.	1	0	4	8
Plan régional d'action biodiversité 2020-2022 État-Région Auvergne Rhône-Alpes 24 p.	0	0	0	4

Tab.3 Nombre d'occurrence des termes « pâturage », « pastoralisme », « élevage » et « prairie » dans onze documents de planification. Détails des liens thématiques en annexe.

La terminologie "élevage" est avant tout utilisée sur les sujets en lien avec les problématiques de pollutions des eaux et, par ailleurs, en lien avec les milieux spécifiques que sont les marais et littoraux. Les Programme de développement rural (PDR) font références aux 3 terminologies recherchées de

manière beaucoup plus importante, notamment en ce qui concerne le PDR Auvergne-Rhône-Alpes. Cette région présente un contexte de milieu montagnard où les pratiques pastorales et leurs spécificités semblent mieux (re)connues et prises en compte. Les occurrences sont donc toutefois pas/peu en lien avec des pratiques agricoles adaptées pour la gestion des milieux humides.

La stratégie du Plan Loire V est le seul document de planification émettant, *stricto sensu*, la volonté de favoriser les pratiques agricoles adaptées aux milieux humides permettant la conservation des milieux ouverts (réf. OS5). L'agropastoralisme en fait partie et permet, **au regard de tous les éléments apportés dans la partie I- et II- de cette note**, de répondre aux objectifs de la stratégie du Plan Loire V suivant :

Objectif spécifique n°3 : Utiliser les **infrastructures** naturelles dans la gestion du risque inondation.

- Objectif prioritaire : améliorer la capacité d'écoulement de la Loire et de ses affluents afin de **réduire le risque inondation**
 - Typologie d'action : assurer la préservation des champs d'expansion de crues au travers des documents d'urbanisme, ainsi que par la **maîtrise foncière et la réalisation de plan de gestion**.

Objectif spécifique n°5 : Restaurer les fonctionnalités des milieux humides au service des écosystèmes ligériens.

- Objectif prioritaire : développer des actions visant à **préserver ou restaurer des écosystèmes humides sains, résilients, fonctionnels et diversifiés**.
- Objectif prioritaire : **maintenir la biodiversité** remarquable déjà présente sur ces milieux.
 - Typologie d'action : promouvoir en priorité des **plans de gestion respectueux** de l'ensemble des **fonctions des milieux humides** et tenant compte de **l'adaptation au changement climatique**.
 - Typologie d'action : **améliorer ou restaurer les fonctionnalités dégradées**.
 - Typologie d'action : soutenir et développer des **actions en faveur de la biodiversité remarquable** en lien avec les **milieux** aquatiques et **humides**.
 - Typologie d'action : préserver ou recréer les zones d'écoulement, des **espaces de mobilité** et des **champs d'expansion de crues** pour rétablir la **fonction hydrologique**.
 - Typologie d'action : favoriser les **pratiques agricoles adaptées aux milieux humides** permettant la **conservation des milieux ouverts**.

De manière plus indirecte, l'agropastoralisme en milieux humides alluviaux peut aussi répondre à :

Objectif spécifique n°4 : Rétablir la continuité écologique et l'hydromorphologie des cours d'eau au service des écosystèmes ligériens.

- Objectif prioritaire : contribuer à l'amélioration de l'état de **conservation** des **habitats naturels** aquatiques et **humides** et des **espèces** et du **bon état écologique** des masses d'eau
- Objectif prioritaire : retrouver un **bon fonctionnement hydro-morphologique** des cours d'eau pour contribuer au **bon état écologique** des milieux aquatiques et renforcer leurs capacités **d'adaptation au changement climatique**.

b. Les cadres d'intervention possibles pour accompagner le développement du pastoralisme en zones humides alluviales

Les éléments présentés par la suite ne sont pas exhaustifs mais reflètent les principaux cadres d'intervention dans lesquels les acteurs et partenaires ont connaissance de **lignes budgétaires mobilisées ou pouvant être mobilisées pour accompagner le développement et/ou le maintien du**

pastoralisme en milieu alluvial. Ci-dessous les cadres d'intervention et types d'actions financés. Les conditionnalités, éligibilité et taux de financements ne sont pas homogènes d'une région à une autre, ni d'un département à l'autre, d'où la difficulté de l'exercice.

-> Les fonds européens :

Le FEDER et le FEADER sont mis en œuvre à travers des programmes régionaux (respectivement PO et PDRR). Les Régions sont depuis 2014 autorités de gestion des fonds européens. L'État reste autorité de gestion de deux programmes nationaux : le programme « réseau rural national » et le programme « gestion des risques et assistance technique ».

❖ FEDER Inter-régions (Réf. 2014-2020)

Autorité de gestion : les conseils régionaux (CR)

- Mission d'animation de réseaux d'acteurs à l'échelle bassin (action 11) et locale (action 14)
- Achat de matériel (action 14)
- Suivi et évaluation (action 14)
- Actions de valorisation et communication (action 14)

❖ FEADER (Réf. 2014-2020) - exemple du dispositif en région Centre-Val de Loire

Autorité de gestion : les conseils régionaux (CR)

Services opérateurs : DRAAF, CR et AE et certains CD

- Aide à l'achat de matériels et de bâtiments pour les agriculteurs dans le cadre du plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations (PCAE) (TO 4.1 et 4.4)

Service opérateur : DREAL

- Animation dans le cadre Natura 2000 (TO 7.6.1)
- Gestion et restauration Natura 2000 (TO 7.6.2)
- Animation régionale, gestion et restauration de sites à haute valeur naturelle (TO 7.6.4)

Service opérateur : DRAAF

- Animation sur bassins à enjeu eau (TO 7.6.4)

-> Les cadres d'interventions mobilisables :

❖ Plan Loire

Fonds mobilisés : FEDER Loire et agence de l'eau Loire-Bretagne

La stratégie du plan Loire IV 2014 - 2020 a été mise en œuvre, pour des actions relevant du niveau bassin, par deux outils financiers que sont le [Contrat de Plan Interrégional Etat / Régions \(CPIER\) du bassin de la Loire](#) et le [Programme Opérationnel Interrégional \(POI\) bassin de la Loire](#).

- Animation de réseaux d'acteurs sur le bassin de la Loire

❖ Politique agricole commune (PAC)

Fonds mobilisé : FEADER

- Droit au paiement de base (DPB) : est versé en fonction des surfaces détenues par les agriculteurs.
- Paiement vert : payé en complément des droits à paiement de base ou DPB. Il vise à rémunérer des actions spécifiques en faveur de l'environnement et contribue à soutenir leurs revenus. Pour en bénéficier, trois critères sont à respecter : 1/Maintenir des prairies permanentes ; 2/ Avoir une diversité d'assolements ; 3/ Maintenir ou

établir des surfaces d'intérêt écologique (SIE) sur l'équivalent de 5% de sa surface en terres arables.

- Paiement redistributif : montant à forfaitaire au niveau national et payé en complément des 52 premiers DPB de l'exploitation. Il a pour objectif de valoriser les productions à forte valeur ajoutée ou génératrices d'emploi, sur de petites exploitations.
- Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) : aide à la trésorerie dont le montant est fixé au niveau régional. Le montant de base de la DJA [varie selon la zone géographique](#). Des modulations nationales et régionales sont ajoutées au montant de base suivant différents critères : installation hors du cadre familial, projet agroécologique, projet créateur de valeur ajoutée et d'emploi, projet à coût de reprise/modernisation important. Le montant de la DJA, modulations incluses, ne peut excéder 70 000 €.
- Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) : MAEC système ou unitaire, MAEC Bio. Avec le renouvellement de la PAC en 2023 l'outil MAEC va évoluer.
- Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
Elle vient soutenir les agriculteurs installés dans des territoires où les conditions de productions sont plus difficiles qu'ailleurs, du fait de contraintes naturelles ou spécifiques. Les bénéficiaires de l'ICHN sont les exploitants qui exercent une activité agricole dans les zones défavorisées (ZSCN, ZSCS et zones de montagne) dont [le zonage](#) est défini par arrêté interministériel.

❖ 11^e programme de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Financier : agence de l'eau Loire-Bretagne

- Mission d'appui et d'animation de réseaux d'acteurs à l'échelle locale ou de bassin (taux d'aide 50%) → cf. Fiche PAR_5.
- Aides aux investissements agro-environnementaux (taux d'aide de 30 à 50%) → cf. Fiche AGR_4. Aide utilisée pour l'achat de matériel.
- *Via* les contrats territoriaux, des financements peuvent aussi être alloués pour de l'animation territoriale.

❖ Natura 2000

Fonds mobilisables : FEDER et FEADER

- Voir dans → Fonds européens
- Accompagnement et animation du dispositif MAEC

Pour rappel, le projet de loi 3DS prévoit le **transfert de compétence** de la gestion des sites **Natura 2000** exclusivement terrestre aux **régions**. Ce transfert entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

❖ Paiements pour services environnementaux (PSE)

Financeurs : agence de l'eau Loire-Bretagne (PSE expérimentaux), collectivités, entreprises privées

- Services environnementaux en agriculture.

❖ Contrats régionaux de solidarité territoriale (CRST)

Cadre d'intervention propre aux régions - exemple des Contrats régionaux de solidarité territoriale, pour la région Centre-Val de Loire.

Financeurs : Conseils régionaux

- Projet alimentaire territorial (PAT) et Système alimentaire territorialisé (SAT)
- Diversification agricole et développement des circuits alimentaires de proximité
- Développement et structuration des filières locales territorialisées
- Acquisition de matériel en commun dans le cadre des filières régionales

❖ Programmes de développement rural (PDR)

Fonds mobilisé : FEADER

Chaque PDR reçoit une allocation budgétaire du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour compléter le financement national et/ou régional **en soutien aux projets et investissements contribuant à la réalisation des objectifs de la politique de développement rural de l'UE** sur ce territoire²⁷.

❖ Espaces naturels sensibles (ENS)

Financeurs : Départements via la Taxe d'Aménagement ENS

- Conventions avec les gestionnaires et subventions des actions en faveur du pastoralisme.

❖ Projets alimentaires territoriaux (PAT)²⁸

Fonds mobilisables : Les PAT peuvent mobiliser des fonds publics et privés. Ils peuvent également générer leurs propres ressources. Les appels à projets du programme national pour l'alimentation, les crédits des collectivités, du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) (en particulier initiatives Liaison entre action de développement de l'économie rurale (LEADER) ou du Fonds européen de développement régional (FEDER) sont des sources de financement possibles.

- Les projets alimentaires territoriaux (PAT) sont élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire. Ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel, à des actions partenariales répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire.

Les communes et EPCI sont éligibles pour percevoir des financements dans le cadre de la mise en œuvre de PAT *via* les AAP de l'État.

❖ Appels à projets/Appels à manifestation d'intérêts

Financeurs possibles : ADEME, OFB, État, [CASDAR](#), agence de l'eau Loire-Bretagne

- Les actions financées sont fonction du cadre de l'AAP/AMI

❖ Plan de relance

Financeur : État

Services opérateurs : DREAL, OFB, agence de l'eau Loire-Bretagne

- Animation territoriale.

²⁷ [Site Internet European Network for Rural Development](#)

²⁸ <https://agriculture.gouv.fr/comment-construire-son-projet-alimentaire-territorial>

Autres fonds mobilisables :

❖ [Fonds Vivea](#)

Fonds d'assurance formation des actifs non-salariés agricoles, habilité par arrêté ministériel le 30 novembre 2001. VIVEA accompagne les chefs d'entreprise agricole dans le développement de leurs compétences en finançant les formations professionnelles des entrepreneurs du vivant.

- Organisation de formation à destination des adhérents Vivea
- Formation à des adhérents Vivea

❖ Taxe GEMAPI

Services opérateurs : EPCI-FP mettant en place la taxe GEMAPI

- La taxe GEMAPI est une taxe affectée : son produit ne peut financer que les actions concourant à la mise en œuvre de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

❖ Fondations

- [Léa Nature](#)
- [Lemarchand](#)
- [RTE](#)

Au regard de la pluralité et de la disparité de financements d'un territoire à l'autre, inclure cette animation dans le cadre d'un programme cohérent à l'échelle du bassin, tel que le plan Loire, prendrait tout son sens.

c. Propositions de projets

Les propositions de projets indiquées ci-dessous sont développées suivant cinq grands axes et répondent aux OS n° 3, 5 et plus indirectement n°4. La plupart des projets nécessitent une animation ou une coordination de bassin avec une déclinaison opérationnelle territoriale.

❖ Axe 1 : Développer et renforcer les dynamiques de collaboration/mobilisation

- **Améliorer la connaissance des acteurs** agissant dans ces domaines et **renforcement des collaborations** : prises de contact, si possible participation aux réunions de travail, identification des projets similaires et **proposition de mutualisation** et partenariat.

- Faciliter la mise en relation entre gestionnaires d'espaces naturels et éleveurs par l'intermédiaire d'un **outil en ligne recensant offres et demandes de services environnementaux** rendus par les éleveurs.

- Se rapprocher du monde de la montagne visant à savoir si certains des **outils et/ou savoirs-faires pastoraux** seraient **réplicables ou adaptables** aux milieux humides. Certes les milieux montagneux et humides ne sont pas similaires, cependant ils ont un point commun : il s'agit de milieux dit « difficiles ».

- **Former et sensibiliser des jeunes en formation** notamment en accueillant des stagiaires, des apprentis (partenariat avec organismes de formation agricole).

- **Accompagner de futurs éleveurs hors cadre familial** en les formant sur des espaces tests avec accompagnants par exemple à la conduite de troupeaux.

- **Organiser des rencontres entre éleveurs** afin qu'il se réapproprient eux-mêmes leur activité, qu'ils échangent (bonnes pratiques, actu, problèmes), fassent remonter leurs besoins/attentes en termes d'accompagnement de formation, ce qui leur convient et ce qu'il faudrait améliorer dans la façon, qu'ont notamment les gestionnaires, de travailler avec eux (meilleure implication des éleveurs dans la rédaction des plans de gestion) ...

Ces actions visent à soutenir le renouvellement de l'activité agropastorale en vallée de la Loire, identifier les nouveaux enjeux, leviers d'action et par conséquent « favoriser les **pratiques agricoles adaptées aux milieux humides** permettant la **conservation des milieux ouverts** » (O.S. n°5).

❖ Axe 2 : Améliorer l'intégration de l'enjeu du maintien des services écosystémiques dans les plans de gestion sur milieux humides ouverts

- **Faire évoluer les plans de gestion agropastoraux** lors de leur première rédaction ou renouvellement en précisant les services écosystémiques maintenus par ce mode de gestion sur les milieux humides et en identifiant les défis sociaux auxquels il répond : changement climatique, risque naturel (inondation), développement socio-économique.

- Engager une **étude** en étroite collaboration avec le monde de la **recherche** sur **l'évolution des zones humides alluviales du bassin de la Loire au regard des différents scénarii du GIEC quant aux changements climatiques** : taux d'humidité, cortèges floristiques, températures... et définir alors l'évolution possible des pratiques sur ces milieux.

Ces actions visent à « promouvoir en priorité des plans de gestion respectueux de l'ensemble des fonctions des milieux humides et **tenant compte de l'adaptation au changement climatique** » (O.S. n°5) ainsi qu'à « assurer la préservation des champs d'expansion de crues au travers [...] de la **réalisation de plans de gestion** » (O.S. n°4).

❖ Axe 3 : Agropastoralisme et politiques publiques

- Rédiger puis diffuser une **note de positionnement collective et partagée** de bassin afin d'améliorer la prise en compte de l'agropastoralisme en vallée alluviale dans les politiques publiques. La rédaction pourrait être coordonnée au niveau bassin et la diffusion gérée au niveau territorial.

Cette action viserait à **promouvoir** en priorité **des plans de gestion respectueux** de l'ensemble des fonctions des milieux humides et tenant compte de l'adaptation au changement climatique.

❖ Axe 4 : Valorisation, communication, sensibilisation

- **Produire, répliquer ou adapter des outils/supports** pour les réseaux d'échanges techniques territoriales et/ou les rencontres entre éleveurs (mutualisation, outils homogènes sur le bassin)

- **Organiser des événements à destination du grand public** : transhumance, rencontre à la fermes (type PO), démonstration de chien de troupeau...

- **Participer à des événements ciblant des publics professionnels** : Rencontre nationale des acteurs du pastoralisme, Salon de l'agriculture, Assises nationales de la biodiversité, Forum des gestionnaires de la biodiversité...

Ces actions visent à contribuer au soutien [...] des **actions en faveur de la biodiversité remarquable** en lien avec les **milieux [...] humides** (O.S. n°5).

❖ Axe 5 : À plus longs termes

- Développer une filière **recherche et développement** (innovation) : économie, environnement, nouvelles filières (habitat écologique/laine etc.), équipements (ex : clôtures nouvelles générations adaptées aux zones inondables), expérimentation.
- **Développer un label** axé sur la pratique agropastorale (service environnemental des éleveurs -> maintien/amélioration des services écosystémiques des ZH).

Conclusion

L'animation d'une dynamique de bassin sur la **préservation des zones humides alluviales par la gestion agropastorale** constitue un projet d'ampleur dépassant les limites administratives départementales et régionales. Au regard de la pluralité et de la disparité de financements d'un territoire à l'autre, inclure cette animation dans le cadre d'un programme cohérent à l'échelle du bassin, tel que le plan Loire, prendrait tout son sens. En effet, le pastoralisme en vallée alluviale ligérienne répond à 3 objectifs spécifiques (OS) et 5 objectifs prioritaires de la stratégie du plan Loire V.

L'animation de bassin (25 jours proposés pour 2022) de cette dynamique, portée principalement par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, recouvrirait 4 types d'actions à savoir :

Actions proposées pour 2022. Plus de détails dans la note de travail.

- **La production d'outils duplicables et transférables**
Outil de mise en relation agriculteurs-gestionnaires : calibrage de l'outil, phase test et déploiement.
- **L'animation du réseau d'acteurs**
Organisation d'une rencontre technique multi-acteurs 1 jour en salle + 1/2 journée sur le terrain.
- **L'aide au montage de projets de territoires communs**
*Appui aux animateurs territoriaux.
Coordination de la construction et du montage financier d'un accompagnement technique mutualisé pour une montée en compétence des gestionnaires et opérateurs de terrain.*
- **La valorisation et la sensibilisation des actions menées**
*Appui à l'organisation d'événementiels.
Participation à des événements nationaux.*



ANNEXE

Annexe 1 : Nombre d'occurrences des termes « pâturage », « pastoralisme », « élevage » et « prairie » dans onze documents de planification et liens thématiques :

Document de référence	Occurrence des termes				Thématique en lien
	Pâturage	Pastoralisme	Élevage	Prairie	
Sdage Loire-Bretagne 2016-2022 360 p.	1	0	28	4	<ul style="list-style-type: none"> - Lien entre PAMM et Sdage (3) - Ch.2 Réduire la pollution par les nitrates (2) - Ch.3 Réduire la pollution organique et bactériologique (8) - Ch.7 Maîtriser les prélèvements d'eau (1) (1) - Ch.8 Préserver les zones humides > Préserver les grands marais littoraux (1) - Ch.10 Préserver le littoral (1) - Ch. 11 Préserver les têtes de bassin versant (1) - Tableau des objectifs (10) - Glossaire (2) (1) - Carte et liste des captages sensibles (1) - Note de bas de page (1)
Projet de Sadge Loire-Bretagne 2022-2027 442 p.	2	0	3	7	<ul style="list-style-type: none"> - Document stratégique de façade (1) - Ch.7 Maîtriser les prélèvements d'eau (1) (1) - Ch.8 Préserver les zones humides > Préserver les grands marais littoraux (1) - Ch. 11 Préserver les têtes de bassin versant (1) - Glossaire (1) - Carte et liste des captages sensibles (4) - Tableau des masses d'eau fortement modifiées (2)

<p>SRADDET Pays de la Loire 2008 194 p.</p>	<p>0</p>	<p>0</p>	<p>4</p>	<p>1</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un patrimoine naturel de qualité à la pérennité fragile > Une ressource en eau fragilisée (1) - Un patrimoine naturel de qualité à la pérennité fragile > La conciliation du développement, de la préservation des zones humides et de la ressource en eau (1) - Le défi de l'accompagnement des mutations du socle industriel et agricole (1) - Déployer des stratégies spécifiques sur des territoires à forte pression (1) > L'estuaire de la Loire (1)
<p>SRADDET Centre-Val de Loire 2020 250 p.</p>	<p>0</p>	<p>1</p>	<p>3</p>	<p>7</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Diagnostic > Un patrimoine naturel et paysager unique à préserver (1) - Obj. n°14 Des ressources locales valorisées pour mieux développer nos territoires (1) (1) - Obj. n°18 La région Centre-Val de Loire, première région à biodiversité positive (2) - Règle n°4 > Identification des secteurs agricoles et sylvicoles pouvant faire l'objet d'une protection renforcée (1) - Recommandations associées aux règles n°37 à 39 (1) - Règle n°40 > bocage (1) (1) - Règle n°40 > pelouses sèches et calcicoles (1) - Recommandations associées à la règle n°40 (1)
<p>SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes 2020 205 p.</p>	<p>8</p>	<p>4</p>	<p>5</p>	<p>21</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Synthèse de l'état de lieux (3) (1) (3) - Obj. Général n°1 > Obj. Stratégique n°1 > Garantir dans un contexte de changement climatique, un cadre de vie de qualité pour tous (3) (1) (17) - Obj. Général n°2 > Obj. Stratégique n°3 > Promouvoir des modèles de développement locaux fondés sur les potentiels et les ressources (2) (4) (3) (1)

<p>PDR Pays de la Loire 2017 297 p.</p>	<p>7</p>	<p>0</p>	<p>105</p>	<p>80</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur de contexte (4) - Mesure 10 Agroenvironnement-climat (3) - Terme utilisé tout au long du document (105) - Terme utilisé tout au long du document (80)
<p>PDR Centre-Val de Loire 2017 762 p.</p>	<p>12</p>	<p>1</p>	<p>141</p>	<p>54</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs (2) - Description par mesure > M04 Investissements physiques (1) - Description par mesure > M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales (1) - Description par mesure > M10 Agroenvironnement - climat (7) - Description par mesure > M13 Paiement en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques (1) - Résumé des résultats de la consultation > demande des CEN (1) - Terme utilisé tout au long du document (141) - Terme utilisé tout au long du document (54)

<p>PDR Auvergne 2017 1448 p.</p>	<p>145</p>	<p>8</p>	<p>45</p>	<p>23</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Terme utilisé tout au long du document (145) - Evaluation des besoins > Mobiliser des outils de gestion des risques et accompagner les actions préventives (1) - Description de la stratégie > Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et la foresterie (1) - Description par mesure > M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales (1) - Description par mesure > M10 Agroenvironnement - climat (2) - Informations sur la complémentarité > Avec d'autres instruments de l'Union (2) - Résumé des résultats (1) - Terme utilisé tout au long du document (45) - Terme utilisé tout au long du document (23)
<p>SRB Pays de la Loire 2018 108 p.</p>	<p>0</p>	<p>0</p>	<p>0</p>	<p>2</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les éléments clés de la biodiversité des Pays de la Loire (1) - Objectif prioritaire : faire de la biodiversité un atout pour le développement des territoires ruraux et la production agricole et sylvicole (1)

<p>Plan d'actions pour la biodiversité en région Centre-Val de Loire 2020 31 p.</p>	<p>1</p>	<p>0</p>	<p>4</p>	<p>8</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La Biodiversité : alerte sur un enjeu universelle > État des lieux de la biodiversité en région Centre-Val de Loire (2) - Une Région engagée avec l'ARB Centre-Val de Loire > Agriculture et biodiversité (1) - Une Région engagée avec l'ARB Centre-Val de Loire > Changement climatique : trois propositions de coalitions pour la COP régionale (1) - Dix engagements de la région Centre-Val de Loire > Promouvoir les PNR (1) (1) - Annexe 1 > Interventions régionales au titre de la biodiversité > Au titre des politiques dédiées au patrimoine naturel (2) - Annexe 1 > Interventions régionales au titre de la biodiversité > Au titre de la politique d'aménagement du territoire (1) (1) - Annexe 1 > Interventions régionales au titre de la biodiversité > Au titre de l'agriculture (2) (1)
<p>Plan régional d'action biodiversité 2020-2022 État-Région Auvergne Rhône-Alpes 24 p.</p>	<p>0</p>	<p>0</p>	<p>0</p>	<p>4</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Axe 1 : Mobiliser les acteurs et reconquérir la biodiversité dans les territoires (1) > Enjeux et menaces (1) - Axe 3 : Intégrer la biodiversité dans les filières et les politiques sectorielles > Actions et outils existants (1) - Axe 3 : Intégrer la biodiversité dans les filières et les politiques sectorielles > Perspectives et dynamiques à enclencher (1)

Contact

Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
199, rue de la Juine – 45160 Olivet

www.reseau-cen.org

www.centrederessources-loirenature.com

Charlotte Le Moigne – Chargée de mission Zones humides – Animation du réseau d'acteurs zones humides.

Tél : 02 38 24 20 95

charlotte.lemoigne@reseau-cen.org

Le réseau des Conservatoires d'espaces naturels



À l'échelle nationale

Depuis plus de 40 ans, les Conservatoires d'espaces naturels préservent et mettent en valeur le patrimoine naturel et paysager autour de projets de territoires et grâce à une méthode basée sur la concertation. Au total, ce sont 3 700 sites et plus de 180 000 hectares qui sont protégés par le réseau national qui accueille plus de 9 000 adhérents et emploie 1000 salariés.

Les 24 Conservatoires d'espaces naturels sont des associations* à but non lucratif et d'intérêt général qui travaillent et œuvrent dans 1 commune sur 8 en France métropolitaine comme en Outremer. Plus de 1000 sites sont ouverts au public et accueillent chaque année plus de 6 millions de visiteurs.

Alliant assise citoyenne et professionnels qualifiés, ils sont devenus l'un des plus importants réseaux de gestionnaires d'espaces naturels en France, avec le soutien de l'État, des collectivités territoriales et de nombreux partenaires privés. Reconnus pour leur sens du dialogue et la pertinence de leur expertise scientifique et technique, ils développent des actions innovantes autour de cinq axes : « Connaître, Protéger, Gérer, Valoriser, Accompagner les politiques publiques ».

Réunis au sein de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, ils bénéficient depuis 2009 d'un agrément spécifique délivré par l'État et les Régions.

Elle anime également des programmes comme le pôle relais tourbières et le plan national d'actions Chiroptères, ou dans le cadre du plan Loire et du plan Rhône.

À l'échelle du bassin de la Loire

Les 9 Conservatoires d'espaces naturels concernés gèrent plus de 5 000 hectares de zones humides répartis sur 312 sites. Près de la moitié de ces zones humides sont situées en zone alluviale. Cette publication est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

**sauf le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie*



Contributeurs et partenaires :



Avec le soutien financier de :



Dans le cadre du :

